

Paris, le 9 juillet 2025

**AVIS AUX PORTEURS DES FONDS DE DROIT FRANÇAIS**  
**OSTRUM SRI MONEY**

**(Part I-C : FR0007075122 / Part I-D\* : FR0010894964 / Part R : FR0011563535 /  
Part RE\* : FR0013298965 / Part T\* : FR0013299245 / Part N\* : FR001400FJ16 /  
Part I1\* : FR0013358934 / Part R1\* : FR0013358942)**

*\* Cette classe de part ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

**OSTRUM SRI MONEY PLUS**

**(Part R (C)\* : FR0010885210 / Part I (C) : FR0010885236 / Part I (D)\* : FR0010885251 /  
Part N (C)\* : FR0013230257 / Part M (C)\* : FR0013527785 / Part SI\* : FR001400R6K0)**

*\* Cette classe de part ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

Nous informons les porteurs des fonds « OSTRUM SRI MONEY » et « OSTRUM SRI MONEY PLUS » (les « FCP ») qu'une coquille s'est glissée dans le prospectus de ces deux FCP dans la partie « méthode de calcul de la commission de surperformance ».

Le prospectus a donc été corrigé sur ce point pour indiquer que la méthode utilisée est celle de l'approche dite de « J/J-1 ».

Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

**La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 15 juillet 2025.**

De plus, pour ces deux FCP, le prospectus mis à jour en français ou en anglais, les documents d'information clé en français et en néerlandais, le règlement en français ou en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en français ou en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social et de CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du port 86C b320, 1000 Bruxelles, Belgique.



La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

